

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Travaux de desserte du bourg de Colombiers en assainissement collectif – Désignation des représentants de la CAPC à la commission d'appel d'offres du groupement de commande

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses prévisions de travaux des exercices budgétaires 2014 / 2015 concernant le budget annexe de l'assainissement, la CAPC a décidé de procéder à la desserte du bourg de Colombiers en assainissement collectif.

Ces travaux sont motivés par le fait que l'assainissement individuel est difficile dans ce secteur en raison de la mauvaise qualité de sol.

Par ailleurs, le SIAEP de Beaumont et la commune de Colombiers envisagent de procéder, respectivement, au renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable et à la création d'un réseau d'eaux pluviales. Ces orientations nécessiteront des travaux de pose de canalisations d'eau potable et d'eaux pluviales sur la commune de Colombiers. Dans ce cadre, ces travaux peuvent être groupés avec ceux de la CAPC, permettant de réaliser une économie substantielle.

Par délibération du bureau du 18 novembre 2013 un groupement de commandes a été constitué à cet effet. Compte tenu des dernières élections municipales et communautaires et des modifications induites sur la composition des conseils communautaire, il convient de revoir la composition de la commission d'appel d'offres.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics relatif à la constitution des groupements de commandes,

VU l'article 3 alinéa II - 3 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération du 14 du bureau communautaire du 18 novembre 2013 qui a créé un groupement de commandes

CONSIDERANT la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants ;

CONSIDERANT la nécessité de désigner pour siéger à la commission d'appel

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 13 octobre 2014

n° 4

page 2/2

d'offre du groupement un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération élu parmi ses membres ayant voix délibérante ;

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de procéder à l'élection du représentant de la commission d'appel d'offres de la Communauté d'Agglomération, à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes en désignant :

- Monsieur Jean-Paul BARBOT comme membre titulaire – Président de cette commission,
- Monsieur Jean-Michel MEUNIER comme membre suppléant.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 15/10/14

Publié au siège de la CAPC, le 15/10/14

n° 8378

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER